



Formation Spécifique De Chef de Manœuvre

Objectif de Formation :

- Acquérir les connaissances réglementaires et technico-opérationnelles pour occuper le poste de Chef de Manœuvre en service et en intervention.

Contenu de la formation :

- 34 heures réparties sur 1 semaine.
- Évaluation initiale, continue et finale certificative, avec mise en œuvre d'une phase de renforcement dans la semaine si nécessaire.

Indicateurs qualité :

- Pourcentage de réussite 2020 : 100%
- Indice de satisfaction 2020 : 96,2 %

FORMATION SPECIFIQUE CHEF DE MANOEUVRE



Objectifs de Formation :

- Connaître la gestion globale d'un effectif de garde au sein d'un S.S.L.I.A.
- Savoir manager une équipe de pompiers d'aérodrome lors d'une garde.
- Savoir s'adapter et gérer les différentes situations rencontrées.

Programme :

Gestion opérationnelle

- Connaître le rôle et les responsabilités du chef de manœuvre pendant le service et en intervention.
- Gérer une équipe d'intervenants.
- Manager une équipe de service.

Commandement

- Connaître la réglementation.
- Appliquer les règles définies par la réglementation.
- Adapter son comportement en fonction de la situation.

Techniques d'intervention

- Approfondir les différentes composantes et techniques d'intervention de lutte contre l'incendie des aéronefs.
- Identifier les diverses origines d'incendie d'aéronef et mettre en œuvre les moyens et les techniques appropriées.
- Adapter son intervention en fonction de la situation.



RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Règlement (UE) N°1139/2018 de la commission du 22 Août 2018

Arrêté du 18 janvier 2007 (et mises à jour) relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes

OACI Annexe 14 Volume 1 - Conception et exploitation technique des aérodromes

Doc 9137-AN/898 Partie 1 Sauvetage et lutte contre l'incendie Chapitre 14

ADR.OPS.B.010 &3—Service de sauvetage et de lutte contre l'incendie

Règlement (U.E.) 139/2014—Exigences et procédures relatives aux aérodromes

PRÉREQUIS

Selon l'arrêté du 18/01/2007 :

- Certificat médical (l'article 13).

- Article 9 : Titulaire du diplôme Pompier d'Aérodrome sur aéroport de niveau 6+ ou officier—ss/officier SPV/SPP depuis moins de 2 ans ou P.A. depuis au moins 2 ans sur un aérodrome 5— qui passe 6+.

- Titulaire du permis de conduire poids lourd valide.

4 PERSONNES MAXIMUM PAR SESSION

Lieu : Aéroport AUCH-GERS—32000 AUCH

Délais d'accès : selon planning

Accessibilité personnes handicapées : public non concerné

PÉDAGOGIE

L'apprenant est considéré comme un véritable acteur et un partenaire essentiel dans la gestion de ses connaissances et dans le développement de ses compétences.

Alternance d'échanges, d'ateliers, d'études de cas, de mises en situation tenant compte de la progression individuelle et collective des apprenants.

LES PLUS EFORSA

- Le programme e-learning EFORSA permet de préparer en amont le futur apprenant et en aval de maintenir ses connaissances.

- Accueil, intégrité et compétence de l'ensemble des équipes d'EFORSA

